

Mairie de Neuves-Maisons - Tarifs municipaux

Restauration scolaire
Indice de révision : IPC octobre

RESTAURATION SCOLAIRE repas, frais de garde inclus				
Catégorie de tarif	Situations et types d'usagers	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/03/2023	Observations
Planning d'inscription au mois (ou hebdomadaire sur justificatif professionnel)	Quotient familial < 600 €	1,00 €	1,03 €	dont repas : 0.50 € et dont garde : 0.53 €
	Quotient familial entre 600 € et 800 €	3,00 €	3,09 €	dont repas : 1 € et dont garde : 2.09 €
	Quotient familial entre 800 € et 1200 €	4,00 €	4,12 €	dont repas : 1 € et dont garde : 3.12 €
	Quotient familial entre 1200 € et 1500 €	5,00 €	5,15 €	dont repas : 1 € et dont garde : 4.15 €
	Quotient familial > 1500 €	6,00 €	6,18 €	dont repas : 2 € et dont garde : 4.18 €
Planning d'inscription de vacances à vacances	Quotient familial < 600 €	0,90 €	0,93 €	dont repas : 0.45 € et dont garde : 0.48 €
	Quotient familial entre 600 € et 800 €	2,90 €	2,99 €	dont repas : 0.95 € et dont garde : 2,04 €
	Quotient familial entre 800 € et 1200 €	3,80 €	3,91 €	dont repas : 0.90 € et dont garde : 3,01 €
	Quotient familial entre 1200 € et 1500 €	4,80 €	4,94 €	dont repas : 0.90 € et dont garde : 4,04 €
	Quotient familial > 1500 €	5,80 €	5,97 €	dont repas : 1.90 € et dont garde : 4,07 €
Planning d'inscription à l'année	Quotient familial < 600 €	0,80 €	0,82 €	dont repas : 0.40 € et dont garde : 0.42 €
	Quotient familial entre 600 € et 800 €	2,70 €	2,78 €	dont repas : 0.85 € et dont garde : 1.93 €
	Quotient familial entre 800 € et 1200 €	3,60 €	3,71 €	dont repas : 0.80 € et dont garde : 2.91 €
	Quotient familial entre 1200 € et 1500 €	4,60 €	4,74 €	dont repas : 0.80 € et dont garde : 3,94 €
	Quotient familial > 1500 €	5,60 €	5,77 €	dont repas : 1.80 € et dont garde : 3,97 €
MAJORATIONS du prix du repas (majorations cumulables)	Enfant domicilié dans une commune extérieure, hors élèves des classes spécialisées (CLIS)	20%	20%	délib. 44-2009 du 10/04/2009 : les élèves de CLIS se voient appliqué le tarif des Néodomiens quel que soit leur lieu de résidence. Le tarif des Néodomiens est également appliqué aux enfants qui ont été résidents à Neuves-Maisons pendant leur scolarité, même s'ils ont déménagé dans une commune extérieure depuis.
	Absence non justifiée ou présence sans inscription, ou inscription/modification du planning hors délai	10€ + prix habituel du repas	10€ + prix habituel du repas	

Mairie de Neuves-Maisons - Tarifs municipaux

Restauration scolaire

Indice de révision : IPC octobre

FACTURATIONS DE FRAIS				
Catégorie de tarif		Tarifs au 01/07/2021	Tarifs au 01/03/2023	Observations
Facturation de frais occasionnés par l'absence des personnes chargées de récupérer les enfants	Frais de transport au restaurant scolaire ou à la garderie (1 aller/retour, non fractionnable)	55,00 €	60,50 €	pas de revalorisation annuelle
	Frais de repas (prix unitaire)	6,00 €	6,18 €	= prix repas cantine, tranche la plus élevée
	Frais de personnel (coût horaire non fractionnable)	13,67 €	15,04 €	

REMARQUES :

Valorisation des frais de garde inclus dans le prix des repas

Les frais de garde en restauration scolaire, notamment pour les enfants de moins de 6 ans, sont valorisés à hauteur d'1 h de garderie au tarif applicable à la famille.

Tarifs au quotient familial et justification des revenus

Les revenus pris en considération sont ceux issus de CAFPro. Les changements de situation doivent être déclarés auprès de la CAF.

Les familles allocataires d'autres régimes (MSA...) ou non allocataires devront fournir un justificatif de revenus (dernier avis d'imposition), faute de quoi le tarif le plus élevé leur sera appliqué.